

Arrêté en date du 12 JAN. 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2022 fixant les taux de promotion pour la période 2023-2025 de certains corps de catégorie A du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
ALAVOINE Virginie	DGAL / SAS
AUBERT Pierre	DRAAF 51 / DIR / CHALONS
BAUDIN Chantal	DDPP de Haute-Savoie
CHEVASSUS Nadine	DDTM des Landes
COTON Thierry	CGAAER / SECTIONS / PARIS
COLARDELLE Claude	DDPP du Gard
DONGUY Marie-Pierre	DGAL / BNEVP / RUNGIS
FORM Bernard	CGAAER / SECTIONS / PARIS
GUERSON Nathalie	VetAgroSup - Lyon
PARANT Marie-Frédérique	CGAAER/SECTIONS/PARIS
POIRSON Jean-Michel	DRAAF 80 / DIR / LILLE
REVERBORI Hervé	SG / RAPS / MAPS / IFI / PARIS
SALAS Michel	EXT / Ets pub. / OFB
SEINGER Philippe	CGAAER / SECTIONS / PARIS
TIRADO Arthur	CGAAER / SECTIONS / PARIS

Article 2 : Le Secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : **12 JAN. 2023**

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire et par délégation,

**Le sous-directeur de la gestion des carrières
et de la rémunération**


Laurent BELLEGUIC